

Sept ressortissants haïtiens dont 3 enfants, une femme et 3 hommes ont été rapatriés à la localité frontalière de "Los Arroyos" voisine de "Tèt Sous", Anse-à-Pitres, Sud-est d'Haïti, le vendredi 11 juillet 2014. Originaires des Gonaïves, ces Haïtiens se sont laissés amadouer par un passeur haïtien dénommé Julien qui avait promis de leur donner du travail en République Dominicaine, a appris le GARR.

Un sentiment de déception était remarqué sur les visages des rapatriés à leur arrivée à la localité frontalière de Tèt Sous où ils ont été reconduits par des militaires dominicains.

Les Haïtiens ont indiqué avoir quitté Haïti, le 20 juin 2014, après avoir versé 16 mille gourdes au passeur. Arrivés en territoire dominicain, ce dernier les a subtilement abandonnés. Une citoyenne dominicaine qui avait accepté de les héberger pendant 22 jours les a remis aux autorités dominicaines pour les déposer en Haïti.

«Nous avons été surpris quand Julien nous a abandonnés dans un endroit où nous sommes arrivés pour la première fois. N'était-ce l'hospitalité d'une bonne samaritaine qui avait consenti de nous héberger, la faim nous aurait tués sur le sol dominicain. », a déclaré l'une des victimes aux membres du Comité de Droits Humains du Réseau Frontalier Jeannot Succès (RFJS) basé à Anse-à-Pitres.

Les ressortissants-es haïtiens qui disent avoir tout perdu ont critiqué le comportement des autorités haïtiennes qui, selon eux, n'ont rien fait pour les encourager à rester chez eux.

Haït-RD: Rapatriement de 7 ressortissants-es haïtiens victimes de trafic de personnes

Écrit par HPN

Mardi, 15 Juillet 2014 08:10

«Nous avons décidé de nous rendre en République Dominicaine en quête d'un mieux-être. Car, chez nous en Haïti, les autorités ne font rien pour soulager le sort de la population qui est livrée à son sort.», s'est plaint désespérément l'un des hommes.

En outre, il a indiqué avoir vendu tout ce qu'il avait pour payer ce voyage irrégulier en territoire dominicain.

Rappelons que le 2 juin 2014, l'Exécutif haïtien avait promulgué une loi sanctionnant la traite des personnes en Haïti. A travers cette loi, il s'était donné pour responsabilités de prévenir, réprimer et combattre cette pratique honteuse qui cause au quotidien beaucoup de préjudices à la population haïtienne notamment, aux couches les plus vulnérables.

Le GARR constate que depuis plusieurs années de nombreuses personnes se laissent naïvement séduire par des passeurs qui les dépouillent de leur argent dans l'idée de les conduire clandestinement à l'étranger. Il en profite pour exhorter les ressortissants-es haïtiens désireux de laisser le pays d'envisager les démarches requises.

Il condamne cet acte de violations des droits humains et appelle les autorités haïtiennes à mettre en place de vrais programmes sociaux susceptibles de redonner aux Haïtiens/Haïtiennes le goût de rester dans leurs pays.